



**DCS n° 2014-19**

Date de convocation :  
18 Juin 2014

Délégués en exercice : 31

Titulaires : 20  
Suppléants : 3  
Absents non remplacés : 8

Quorum : 17

Votants : 23

L'an deux mil quatorze, le trente juin, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Christian RANDOULET, Président.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme ANCEY - M. BEL - M. BELLEVILLE - M. BISCARRAT - M. CASTELL -  
M. CHARLUT - Mme COMTE - M. DEMANSE - M. FAVIER - M. FENOUIL - M. GABERT  
M. GAMARD - M. GROS - M. LAGNEAU - M. LANGLADE - Mme LORHO -  
M. MANETTI - M. MATTEI - M. MOUREAU - M. MUS - M. RANDOULET -  
M. SANDEVOIR - M. TERRISSE

**ETAIENT EXCUSES :**

M. ANASTASY - M. AVRIL - Mme DUPRAT - M. FOUILLER - M. GRANIER - M. GUIN  
M. HEBRARD - Mme HELLE - Mme JULLIEN - Mme LAFAURE

**ETAIENT ABSENTS :**

M. PONCE - M. ROCHE

Secrétaire de séance : M. Patrick MANETTI

**OBJET : Composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

**Rapporteur : M. Georges BEL**

Le rapporteur expose :

Du fait de l'élection d'un nouveau Président et de nouveaux Vice-présidents, il est nécessaire de procéder à la désignation d'une nouvelle CAO.

Le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> Août 2006 portant Code des Marchés Publics prévoit en son article 22 le mode de désignation de la Commission d'Appel d'Offres.

Ainsi pour le SMBVA, le nombre de membres est égal à celui prévu pour la composition de la commission d'appel d'offres de l'EPCI au nombre d'habitants le plus élevé.  
Il s'agit de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon qui a désigné 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Il convient donc d'élire 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour la CAO du Syndicat parmi les conseillers syndicaux titulaires.

**La CAO est présidée par Mr Christian RANDOULET, Président du SMBVA.  
Son représentant est Mr Thierry LAGNEAU, 1<sup>er</sup> Vice-président.**

Le Bureau Syndical, réuni le Mercredi 11 juin 2014, propose que la liste soit établie dans l'ordre du tableau des Vice-présidents et pour les deux suppléants manquants il sera fait appel à candidatures auprès des membres du Comité Syndical.



Deux délégués syndicaux ont fait part de leurs candidatures pour compléter la composition de la CAO en qualités de suppléants, il s'agit de :

- M. Joris HEBRARD,
- Mme Carole DELAFONTAINE.

Titulaires	Suppléants
Mme Cécile HELLE	Mme Renée JULIEN
M. Christian GROS	M. Xavier BELLEVILLE
M. Patrick MANETTI	M. Michel TERRISSE
M. Georges BEL	M. Joris HEBRARD
M. Louis BISCARRAT	Mme Carole DELAFONTAINE

Les suppléants sont dans l'ordre de la liste dès qu'un titulaire est absent.

#### LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir entendu le rapporteur,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PROCÈDE** à l'élection de la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres comme détaillée ci-dessus et à son installation.

#### Vote du Comité :

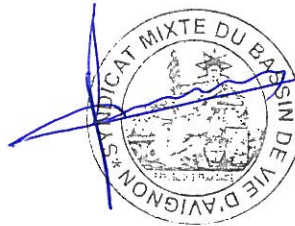
- POUR : 22
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 1 (Mme LORHO)

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Pour extrait conforme  
Le Président

Christian RANDOULET



Acte publié le : 15/07/2014